

// S'INSTALLER À FONTAINEBLEAU

S'INSTALLER À FONTAINEBLEAU

Vous préparez votre arrivée à Fontainebleau ? Suivez les démarches ci-dessous pour réussir au mieux votre installation.

Bienvenue à Fontainebleau !



// POURQUOI S'INSTALLER À FONTAINEBLEAU ?

1. Patrimoine historique et culturel : La Ville abrite le célèbre château de Fontainebleau, qui est un important site historique et touristique. Fontainebleau est également connue pour son architecture ancienne et ses rues pavées.
2. Proximité de Paris : Fontainebleau se trouve à seulement 45 mins de Paris en train, ce qui en fait un endroit idéal pour ceux qui cherchent à vivre à la campagne tout en ayant un accès facile à la vie urbaine.
3. Environnement naturel : La Ville est entourée de forêts et de jardins, offrant ainsi de nombreuses opportunités pour la randonnée, le vélo et les activités en plein air.
4. Communauté dynamique : Fontainebleau a une population diversifiée et active, avec de nombreux événements culturels, sportifs et sociaux organisés tout au long de l'année.
5. Ville internationale : Une ouverture qui se traduit par des relations solides et durables avec plusieurs villes étrangères et qui passe également par un enseignement international.

—// AVANT LE DÉMÉNAGEMENT :

Changer d'adresse



// QUAND ?

3 mois avant votre déménagement (et jusqu'à 3 mois après).

// OÙ ET COMMENT ?

Un [service en ligne](#) ➡ permet de déclarer en une seule opération son changement d'adresse pour : carte grise, caisse des

retraites, caisse de sécurité sociale, la Poste, Pôle Emploi et le service des impôts.

Faire suivre votre courrier



// QUAND ?

Environ 1 mois avant le déménagement.

// OÙ ET COMMENT ?

Au guichet de La Poste, ou [en ligne](#) ➞.

Demander une autorisation spéciale de stationnement



// QUAND ?

5 jours ouvrés avant la date du déménagement (samedi, dimanche et jours fériés non compris).

// OÙ ET COMMENT ?

Remplissez le [formulaire](#).

Mettre en place un ou des panneaux "interdiction de stationner"



// QUAND ?

48h minimum avant le déménagement.

// OÙ ET COMMENT ?

Prévoir autant de panneaux que de places demandées.

—// APRÈS LE DÉMÉNAGEMENT :

S'inscrire sur les listes électorales



// QUAND ?

Dès que possible, et avant le 31 décembre.

// OÙ ET COMMENT ?

// En ligne sur [service-public.fr](#) ➞.

// En vous rendant au service Accueil-Population à l'Hôtel de Ville, au 40 rue Grande à Fontainebleau. [Consultez les horaires d'ouverture.](#)

// Par courrier en écrivant au service Accueil-Population. Joindre votre courrier des [pièces justificatives](#) nécessaires à l'inscription.

NB. Les citoyens de l'Union Européenne résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales pour participer à l'élection des conseillers municipaux et des représentants au Parlement européen dans les mêmes conditions que les électeurs français.

// PLUS D'INFOS SUR LES ÉLECTIONS À FONTAINEBLEAU EN [CLIQUANT ICI](#).

Prévoir les inscriptions pour les enfants : école et périscolaire



// QUAND ?

Dès que possible.

// OÙ ET COMMENT ?

Consulter la page dédiée aux [inscriptions scolaires](#).

Accueil des nouveaux Bellifontains



// QUAND ?

La municipalité organise une cérémonie d'accueil des nouveaux Bellifontains **une fois par an**. L'occasion de découvrir la commune : ses projets, ses infrastructures, son patrimoine, etc.

Cette année, la cérémonie d'accueil des nouveaux Bellifontains se tiendra [samedi 23 novembre 2024](#), à l'Hôtel de Ville (40 rue Grande).

// OÙ ET COMMENT ?

Traditionnellement, la cérémonie des nouveaux habitants a lieu dans le Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville (40 rue Grande à Fontainebleau). Les nouveaux habitants sont conviés par courrier (pour ceux ayant effectué un changement d'adresse via La Poste). Pour ceux qui n'ont pas effectué de changement d'adresse, merci d'envoyer un mail à l'adresse protocole@fontainebleau.fr afin de recevoir un invitation.

NB. Vous pouvez également rencontrer vos élus sur rendez-vous ou de façon plus informelle lors des visites de quartier, organisées une fois par mois dans l'un des quartiers de la Ville ou sur le stand tenu par les élus sur le marché Saint-Louis, chaque premier dimanche du mois.

Découvrir mon quartier



La ville de Fontainebleau est divisée en **10 quartiers** distincts :

// Mme Élisabeth,

// Sous-Préfecture,

// Hyper centre,
// Lilas/Saint-Honoré,
// Damesme,
// Plaine de la Chambre,
// Étape,
// Provenceaux,
// Touring Club,
// et Bréau.

Chacun de ces quartiers possède une âme, un style, un ADN particulier.

Chaque mois (hors période estivale), le maire et son équipe municipale se rendent dans un quartier afin d'aller à la rencontre des riverains, échanger avec eux sur l'amélioration du quartier ainsi que les projets à venir.

Après chacune de ces visites, le compte-rendu est boîté directement dans votre boîte aux lettres. Si vous n'avez pas reçu ce compte-rendu, vous pouvez également le retrouver ici, sur notre site internet.

À la suite de chaque visite, le Maire revient sur la visite effectuée en vidéo. Pour consulter les vidéos du Maire, [cliquez ici](#) ➡.

Pour découvrir votre quartier et avoir accès aux comptes-rendus des visites de quartier, [cliquez ici](#).

—// DANS CETTE RUBRIQUE

Découvrir Fontainebleau

Mon quartier

Inscriptions scolaires

Demande d'informations

Les marchés

Équipe municipale

Fontainebleau

